

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:		NEW ASSIGNMENT	
NATURE OF CONVEYANCE:		Conversion from Societe Anonyme (SA-Joint Stock Company) to Societe Par Actions Simplified (SAS-Simplified Stock Company) with new name	
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Oldham		01/15/2008	Societe Anonyme (Joint Stock Company): FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	Industrial Scientific Oldham		
Street Address:	Zone Industrielle Est		
City:	Arras		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	62000		
Entity Type:	Societe Par Actions Simplified (SAS-Simplified Stock Company): FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	2806188	OLDHAM	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	(312)427-6663		
	<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>		
Phone:	(312) 427-1300		
Email:	chiustm@ladas.net		
Correspondent Name:	Ladas & Parry LLP		
Address Line 1:	224 South Michigan Avenue		
Address Line 2:	Suite 1600		
Address Line 4:	Chicago, ILLINOIS 60604		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:		CHRIS SAFFRAHN	
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Ladas & Parry LLP		

CH \$40.00 2806188

900160074

**TRADEMARK
 REEL: 004189 FRAME: 0226**

Address Line 1: 224 South Michigan Avenue
Address Line 2: Suite 1600
Address Line 4: Chicago, ILLINOIS 60604

NAME OF SUBMITTER: /JOHN E. MCKIE/

Signature: /JOHN E. MCKIE/

Date: 04/20/2010

Total Attachments: 9
source=OLDHAM2#page1.tif
source=OLDHAM2#page2.tif
source=OLDHAM2#page3.tif
source=OLDHAM2#page4.tif
source=OLDHAM2#page5.tif
source=OLDHAM2#page6.tif
source=OLDHAM2#page7.tif
source=OLDHAM2#page8.tif
source=OLDHAM2#page9.tif

CERTIFICATE

I, Mrs. Mauricette VALAT, European Trademark and Design Attorney of LAVOIX, having its head office address at 2 place d'Estienne d'Orves, 75009 Paris (France), certify that I am conversant with the English and French languages and that the annexed document in the English language is a partial translation prepared by me of the Minutes of the Extraordinary General Meeting of January 15, 2008 of the French company OLDHAM, now called Industrial Scientific – Oldham and is true to the best of my knowledge and belief.

Done at Paris this 7 day of April 2010

Mauricette VALAT



CERTIFIED COPY OF THE ORIGINAL
The President (*signature*)

CLERK'S OFFICE OF THE
COMMERCIAL COURT OF
ARRAS

February 11, 2008

OLDHAM

A French "Société Anonyme" with a capital of 14 520 000 Euros
Head Office address: Z.I. Est – Rue Orfila 62000 ARRAS
433 953 379 Trade and Company Register of ARRAS

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING DATED JANUARY 15, 2008

**Project to change the legal form of the company into a French
"Société par Actions Simplifiée"**

MINUTES OF THE MEETING

On January 15, 2008, at 10am the shareholders met in an extraordinary general meeting at the head office address, on notification made by the Board of Directors.

The notification was addressed to each shareholder and sent by registered mail.

The attendance sheet was signed by each member attending the meeting at the beginning of the session.

Mr. Colin ARLOTT, President of the Board of Directors, presides the meeting.

Mr. (*illegible*) Philippe
has been called as a scrutineer.

Mr. (*illegible*) Philippe is appointed secretary.

Messrs. : (*illegible*) Didier and (*illegible*) Romain
Members of the Works Council, are attending the meeting.

The attendance sheet, certified as true and real by the members of the office, enable to note that the present or represented shareholders, as well as those who have voted by mail, own all the shares constituting the capital. Therefore, the Meeting is declared regularly constituted and can validly deliberate.

The shareholders have at their disposal the following:

- a copy of the Statutes
- a copy of the notification addressed to each shareholder by registered mail
- a copy of the notification addressed by registered mail to the statutory auditor, together with the acknowledgement of receipt,
- a copy of each letter and acknowledgement of receipt addressed to each member of the Works Council,
- the attendance sheet.

The following are being provided and submitted to the Meeting:

- the report of the Board of Directors
- the report of the statutory auditor to the change of legal form
- the drafts of the resolution plans
- the draft for the newly revised Statutes,

The president states that prior to the meeting the shareholders had the opportunity to exercise their right to communication, according to the provisions stipulated in the commercial code, and that the same documents and information have been provided to the members of the works council within the same time limit.

He points out that the works council had the opportunity to deliver an opinion on the proposed project for the change of legal form of the company in a French “S.A.S.”.

The members acknowledge formally the above.

The president subsequently recalls the agenda for the Meeting:

- approval of the conclusions drafted in the report of the statutory auditor to the change of legal form,
- change of legal form of the company to a French “Société par Actions Simplifiée”,
- adoption of the new corporate name,
- adoption of new statutes with mention of the new legal form,
- appointment of the new president,
- consequences due to the change of legal form,
- empowerment to accomplish the formalities.

Then he reads out the report of the board of directors. Subsequently the report of the statutory auditor is being read out.

Finally, the discussion is opened.

Nobody asking no longer to be allowed to speak, the following resolutions are successively submitted to a vote.

**FIRST RESOLUTION - CHANGE OF COMPANY’S LEGAL FORM TO A FRENCH
“SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE” (SAS)**

After having acknowledged the report of the board of directors and the report drafted by the statutory auditor in compliance with the article L225-244 of the Commercial Code, the General Meeting states that the legal requirements for the change of legal form listed in the agenda are being met and that all the shareholders are present or being represented at the present Meeting.

The General Meeting, giving a unanimous ruling of all present or represented shareholders, decides to change the legal form of the company into a French “Société par Actions Simplifiée” with effect as of today.

It decides to change the corporate name of the company and adopt “Industrial Scientific – Oldham”.

It states that this change of legal form does not lead to any change of the duration, head office address or capital which remains divided in shares registered in the name of their current owners.

This resolution, submitted to vote, is accepted unanimously.

SECOND RESOLUTION – ADOPTION OF NEW STATUTES

(...)

THIRD RESOLUTION – APPOINTMENT OF THE NEW PRESIDENT

(...)

FOURTH RESOLUTION – CONSEQUENCES DUE TO THE CHANGE OF LEGAL FORM

(...)

FIFTH RESOLUTION – EMPOWERMENT

(...)

CLOSURE

Nothing remaining in the agenda, the meeting is adjourned.

The President

(signature)

(signature)

(signature)

The Scrutineer

The Secretary

Registered with: TAX DEPARTMENT FOR COMPANIES

ARRAS – EST

01/28/2008 voucher n° 2008/120 Case n° 9

Registration : 125€

Total cash : one hundred and twenty five Euros

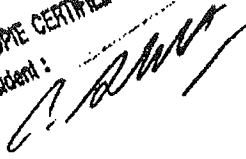
Amount received: one hundred and twenty five Euros

The agent:

(signature)

(stamp of the Main Tax Collector)

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Président :



GREFFE DU TRIBUNAL

OLDHAM

Société Anonyme au capital de 14.520.000 Euros
Siège Social : Z.I. Est - Rue Orfila 62000 ARRAS
433 953 379 RCS ARRAS

11 FEV. 2008

DE COMMERCE D'ARRAS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2008

Projet de transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 15 janvier 2008 à 10 heures les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Colin ARLOTT, président du conseil d'administration.

M Sabouille Philippe
est appelé comme scrutateur.

Monsieur Sabouille Philippe est désigné comme secrétaire.

Messieurs

Et Gilles Arnaut Bidier et Foré Romain
Membres du Comité d'entreprise, assistent à l'assemblée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions formant le capital. L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la copie et l'avis de réception des lettres adressées aux membres du comité d'entreprise,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration,
- le rapport du commissaire à la transformation,
- le texte des projets de résolutions,
- le texte du projet des nouveaux statuts,

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce, et que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise.

Il précise que le comité d'entreprise a pu émettre un avis au projet envisagé de transformation de la société en S.A.S.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- approbation des conclusions du rapport du commissaire à la transformation,
- transformation de la société en société par actions simplifiée,
- adoption d'une nouvelle dénomination sociale,
- adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme,
- désignation du président,
- effets de la transformation,
- pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration. Lecture est ensuite donnée du rapport du rapport du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes établi en conformité de l'article L 225-244 du Code de Commerce, constate que les conditions légales pour la transformation inscrite à l'ordre du jour sont réunies et que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée.

L'assemblée générale, statuant à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, décide la transformation de la société en société par actions simplifiée avec effet à compter de ce jour.

Elle décide de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de "Industrial Scientific - Oldham".

Elle constate que ce changement de forme n'entraîne aucune modification de la durée, du siège social et du montant du capital qui reste divisé en actions inscrites en compte au nom de leurs titulaires actuels.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - ADOPTION DES STATUTS

Comme conséquence de la transformation, l'assemblée générale, connaissance prise du projet de nouveaux statuts dont le texte a été communiqué aux actionnaires, adopte dans toutes leurs dispositions ces statuts qui régiront la société sous sa forme nouvelle. Elle approuve notamment et plus spécialement les stipulations statutaires concernant :

- la cession et la transmission des actions,
- l'exclusion d'un associé,
- l'organisation de la direction de la société,
- la nature, la forme et les conditions des décisions collectives.

Un exemplaire de ces statuts, signé comme le présent procès-verbal, lui demeurera annexé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DESIGNATION DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions des statuts, l'assemblée désigne en qualité de président de la société :

Monsieur Colin ARLOTT
Demeurant à ARRAS (62000) - Villa Grigny - Bât. B - Appt 232 - 37 rue de Grigny.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

Le président ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il représentera la société à l'égard des tiers. Il continuera de percevoir en qualité de président, la même rémunération que celle qui lui était allouée jusqu'à présent en qualité de Président du conseil d'administration.

Il continuera d'avoir aura droit au remboursement sur justificatifs de ses frais de déplacement et/ou de représentation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Colin ARLOTT accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité lui en interdisant l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION - EFFETS DE LA TRANSFORMATION

La transformation sera opposable aux tiers dès l'inscription au registre du commerce et des sociétés des modifications qui en résultent. Toutefois, elle produit immédiatement effet dans les rapports entre les associés et la direction de la société.

Elle met fin aux fonctions des administrateurs.

La transformation reste sans incidence sur les mandats des commissaires aux comptes dont les missions se pourauvront jusqu'à la date de leur expiration normale.

La durée de l'exercice en cours n'est pas modifiée. Les comptes dudit exercice seront établis, contrôlés, communiqués aux associés et soumis à leur approbation dans les conditions prévues aux nouveaux statuts. Le rapport de gestion sera également établi, communiqué et présenté conformément aux dispositions statutaires de la société sous sa forme nouvelle.

Les associés statueront sur ces comptes et ce rapport conformément aux règles édictées par les statuts applicables à la société par actions simplifiée. A cet égard, la transformation est réputée avoir pris effet du premier jour de l'exercice actuellement en cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS


Les décisions de la présente assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

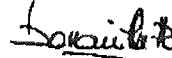
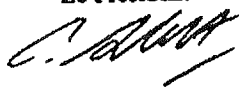
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président



Le Scrutateur



Le Secrétaire

Enregistré à : SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
ARRAS-EST

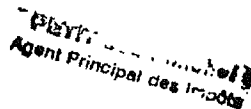
Le 28/01/2008 Bordereaux n°2008/120 Case n°9

Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent



Agent Principal des Impôts